

DÉCISION N°D-2024-090

APPEL D'OFFRE N°2024-008 RELATIF AU SPECTACLE PYROTECHNIQUE DE LA VILLE DE CARRIERES-SUR-SEINE

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son L2194-1,

Vu la délibération n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant que le besoin le spectacle pyrotechnique de la ville doit être assuré.

DÉCIDE

Article 1 : De signer l'accord-cadre 202- avec la société BREZAC EVENT domiciliée au 224A, route de la Mallevieille 24130 Le Fleix France,

Article 2 : Le montant de l'accord-cadre est de 10 000 € HT.

Article 3 : Le présent marché est passé à compter de sa date de notification jusqu'au 23 juin 2024.

Article 4 : D'imputer sur le budget communal concerné, les dépenses de l'intégralité du marché.

Article 5 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 10/06/2024



Le Maire


Arnaud de BOURROUSSE